



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

**OBJET : SERVICE MUNICIPAUX – PLATEFORME EMPLOI ET COHÉSION SOCIALE**

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Transformation d'un emploi permanent à temps non complet (60%) d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi à temps complet (100%)

**N° 2021-67**

---

Compte-rendu affiché le : **23 juin 2021**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2021**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **7 juin 2021**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BERARD**

Secrétaires de séance : **Florence RICHARD et Christelle RIVAT**

**Membres présents à la séance** : Serge BERARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BERAL – Jean-Philippe GILLET – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Roger REMILLY – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Radhouane ZAYANI – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Christiane CONSTANT – Lionel CATRAIN

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir** : Guy BOISSERIN (à Claude MARCOLET) – Philippe BELLEVERGUE (à Nicolas KELEN) – Jessica DIONISIO (à Christine MARCILLIERE)



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

---

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

La ville de Brignais dispose d'un emploi inscrit dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps non complet afin d'assurer les missions d'accueil au sein de la plateforme emploi et cohésion sociale, de gérer des actions à destination des usagers dans le domaine de l'emploi et assurer des missions d'assistante auprès du responsable de service.

Dans le cadre d'une réorganisation de la plateforme emploi et cohésion sociale, il y a lieu de procéder à la transformation de cet emploi permanent à temps non complet de 21 heures hebdomadaires (60%) appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux en emploi à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires, dans le même cadre d'emploi et ce à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir autoriser la transformation de cet emploi, sa modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi.

Les nouvelles modalités de cet emploi seront les suivantes :

- **Cadre d'emplois** : adjoints administratifs territoriaux – filière administrative – catégorie C
- **Quotité de travail** : Temps complet (100%)
- **Missions globales** :
  - Assurer l'accueil de la plateforme emploi et cohésion sociale
  - Gestion de la plateforme (ouvertures, traitement du courrier, planification, diffusion d'informations sur la structure aux partenaires)
  - Gestion d'actions à destination des usagers dans le domaine de l'emploi en collaboration avec la référente emploi
  - Missions d'assistantat du responsable de service
- Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 27 janvier 2021.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 9 juin 2021.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64111 du budget principal de la commune – exercices 2021 et suivants.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 16 JUIN 2021

### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### Par 27 voix pour et 6 abstentions,

- AUTORISE la transformation d'un emploi permanent à temps non complet (60%) d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe en emploi à temps complet (100%), sa modification au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi
- PRÉCISE que les nouvelles modalités de cet emploi seront les suivantes :
  - Cadre d'emplois : adjoints administratifs territoriaux – filière administrative – catégorie C
  - Quotité de travail : Temps complet (100%)
  - Missions globales :
    - Assurer l'accueil de la plateforme emploi et cohésion sociale
    - Gestion de la plateforme (ouvertures, traitement du courrier, planification, diffusion d'informations sur la structure aux partenaires)
    - Gestion d'actions à destination des usagers dans le domaine de l'emploi en collaboration avec la référente emploi
    - Missions d'assistantat du responsable de service
  - Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 27 janvier 2021.
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64111 du budget principal de la commune – exercices 2021 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Maire**

**Serge BERARD**

